Pharmacie….

 Répartition pharmaceutique

 Le

Madame, Monsieur,

Par ce courrier je tiens à vous signaler que dans le cadre de nos relations commerciales et en raison du fait que votre établissement est mon deuxième grossiste répartiteur en activité commerciale, je compte commander uniquement des produits pharmaceutiques remboursables sur votre établissement.

Dans ce contexte je vous rappelle le courrier de Mme le Ministre Marisol Tourraine du 27/12/2012 à l’attention du Président de la CSRP qui précisait « l’intégralité des charges correspondant à la livraison des produits pharmaceutiques remboursables aux pharmaciens d’officine entrant dans le cadre des obligations du service public est financé par les marges des grossistes répartiteurs ».

En conséquence je vous demande de ne plus facturer de frais de livraison et ceci quelques soit le montant mensuel de mes achats.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

Le titulaire